

Stage Fellowship / Assistant UE

Formation permettant à des praticiens spécialistes de suivre une formation complémentaire « fellowship » dans leur spécialité ou leur discipline.

Conditions

- Ces stagiaires sont des médecins spécialistes ressortissants d'un des États membres de l'Union Européenne (UE), d'un état partie à l'accord sur l'espace économique européen ou de la Suisse, titulaires d'un diplôme de spécialité permettant l'exercice effectif et licite de cette spécialité dans leur pays d'origine.
- L'Institut Curie peut accueillir des fellowships en stage hospitalier mais aussi des fellowships en stage de recherche clinique.
- Les candidats ont le statut de Chef(fe) de clinique ou Assistant(e) dans leur pays d'origine.
- Le statut d'accueil et d'exercice à l'institut Curie est « Fellowship ».
- Le programme de formation est déterminé sur la base du contenu : formation pratique à l'Institut Curie. Les candidats ont aussi la possibilité de faire une formation complémentaire à l'université.
- L'inscription au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins est obligatoire (délai minimum 6 mois) afin d'être habilité à la pratique des actes médicaux et d'obtenir le numéro RPPS : <https://conseil75.ordre.medecin.fr/content/1ère-inscription-6>

Durée de la formation

- La durée de la formation varie selon la bourse/financement accordé par l'hôpital d'origine/organisme financeur.

Niveau de langue

- Un justificatif de diplôme de connaissance de la langue française équivalent au niveau B2 (TCF, TEF, DELF) est exigé pour les candidats à un stage au sein de l'Ensemble Hospitalier.
- Pour les candidats en stage de recherche clinique un justificatif de diplôme de connaissance de la langue française équivalent au niveau B2 n'est pas exigé mais la langue anglais est obligatoire.

Financement

- Le financement du stage est précisé dans la convention de stage tripartite ou le contrat de travail.

Pour postuler

- Les candidats doivent compléter le formulaire d'inscription sur le site de l'enseignement de l'Institut Curie, et joindre les documents demandés pour l'analyse de leur demande.